

Réglez vos factures auprès de la Chambre par prélèvement bancaire

5 bonnes raisons :

Sécurité : pas d'échanges de données ou de risques postaux.

Gratuité : pas de frais de gestion – pas de frais d'envoi

Confort : plus de chèque à établir.

Les prélèvements permettent de mieux gérer son budget et évitent les oublis.

Souplesse : les prélèvements peuvent être interrompus à tout moment par simple demande écrite auprès du service comptabilité de la Chambre.

Tranquillité : l'autorisation de prélèvement est valable pour **toutes les factures émises par la Chambre d'Agriculture de la Loire, sans nouvelle démarche de votre part** ; le paiement interviendra après réception de cette facture et les suivantes, à date d'échéance.

ADOPTER LE PRELEVEMENT BANCAIRE EN 3 MINUTES

Un mandat de prélèvement est joint à ce courrier

1 Renseignez vos coordonnées : nom-prénom ou raison sociale (société), adresse

2 Renseignez lisiblement vos informations bancaires

3 Datez et signez

Retournez de préférence par mail (comptabilite@loire.chambagri.fr) le mandat complété, signé et un RIB **sans** autre règlement. Notre service comptabilité mettra en place le prélèvement bancaire dès cette facture à sa date d'échéance.

Pour plus de renseignements demandez le service comptabilité de la Chambre d'Agriculture de la Loire au 04 77 92 12 12

N° Exploitation (à compléter) :

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Types de contrat : PRESTATIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOIRE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez CHAMBRE DEPART. D'AGRICULTURE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à debiter votre compte conformément aux instructions de CHAMBRE DEPART, D'AGRICULTURE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SE

FR 43 ZZZ 646032

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom ou Raison sociale : (société)
Adresse
Code Postal
Commune

DESIGNATION DU CREANCIER
Chambre d'agriculture de la Loire 43 avenue Albert Raimond B.P. 40050 42272 SAINT PRIEST EN JAREZ Tél : 04 77 92 12 12

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IBAN	IBAN	BIC
	-----	-----

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé a :
Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

--

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par CHAMBRE DEPART, D'AGRICULTURE, en cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différent directement avec CHAMBRE DEPART. D'AGRICULTURE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.